

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, le 2 octobre 2010.

RÉSOLUTION AGA-2010-10-02/35
Implantation d'éoliennes en zones habitées

ATTENDU QUE deux appels d'offres – l'un communautaire et l'autre autochtone – se sont récemment tenus pour l'installation d'éoliennes en zones habitées;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a en outre annoncé le lancement d'appels d'offres ultérieurs pour la production d'électricité à partir d'éoliennes;

ATTENDU QUE la présence d'éoliennes en zones habitées est susceptible de créer des tensions au sein des communautés;

ATTENDU QUE cela est également susceptible de créer des divisions au sein des conseils municipaux;

Il est proposé par : **M. André Tremblay, Saint-Cyprien-de-Napierville**

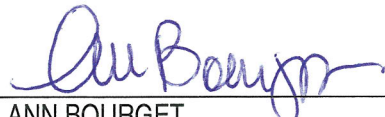
Et appuyé par : **M. Serge Fortin, Témiscouata**

DE RAPPELER à Hydro-Québec l'importance de favoriser les projets éoliens ayant une forte acceptabilité sociale et de s'assurer que les municipalités locales impliquées dans de tels projets aient donné leur appui;

DE SOUTENIR les municipalités qui n'ont pas appuyé l'implantation de tels projets sur leur territoire.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2010-10-02/35, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

5 octobre 2010
Date